

DELIBERATION N° 2026-007
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 20 mars, à 10 h le Conseil Municipal de la Commune de Réotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 17 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Étaient présents : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GANDELLI Erika, LEPEINGLE Patrick, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, COLLOMB Dominique, FORGET Frédéric.

Secrétaire de séance : MOURONT Michel

Objet : Election des délégués au SIGDEP Syndicat Intercommunal Guil-Durance d'Éclairage Public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, qui représentera la Commune au sein du Syndicat Intercommunal Guil-Durance d'Éclairage Public.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant que les règles relatives à la parité dans les conseils municipaux ne sont pas applicables aux syndicats,

Il est ainsi procédé à l'élection des délégués :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le **nombre de suffrages exprimés : 11**

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur CANNAT Marcel (11 voix : onze voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le **nombre de suffrages exprimés : 11**

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur LEPEINGLE Patrick (11 voix : onze voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué Suppléant.

Le délégué titulaire est : CANNAT Marcel

Le délégué suppléant est : LEPEINGLE Patrick

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Marcel CANNAT.**

